

Paris, le mercredi 28 septembre 2016

Philippe BOCK et Morvan BUREL
co-secrétaires généraux de SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS

à

Madame Isabelle PEROZ
Sous-directrice de la programmation, du budget et des moyens
9/11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Dysfonctionnements en matière de sécurité aérienne – Incident survenu sur le Beechcraft KA350 durant l'été 2016.

Madame la sous-directrice,

Le schéma organisationnel retenu en matière de navigation aérienne présente à l'heure actuelle des dysfonctionnements qui mettent en péril la sécurité aérienne et in fine peuvent induire de graves conséquences sur les personnels navigants qui utilisent les nouveaux avions Beechcraft KA350.

Le 20 juillet dernier, le bureau B2 a décidé de déclarer apte au vol un avion Beechcraft qui avait pourtant fait l'objet d'une suspension de vol afin de régler des problèmes de gouverne. Trois rapports rédigés par les mécaniciens sol de la BSAM de Hyères avaient entraîné un classement en rouge de l'avion par le bureau B2, ce qui signifie que ce dernier n'était plus apte au vol dans l'attente des réparations qui s'imposaient. Or, il est avéré que lorsque le bureau B2 a de nouveau placé l'avion en vert, seuls des deux trois rapports avaient été traités. Pour que l'avion soit remis en vol, il aurait fallu traiter l'ensemble des rapports et non seulement une partie. Au bout de sept vols, le bureau B2 a cette fois décidé de suspendre l'utilisation de l'appareil, après lecture de l'ensemble des rapports techniques. La sécurité des agents a donc été très sérieusement compromise pendant toute cette période.

Les gouvernes de vol sont un élément majeur de sécurité. La décision de pouvoir faire de nouveau voler l'avion a été prise par un responsable technique alors que l'ensemble des vérifications d'usage n'avaient pas été réalisées par l'équipe de maintenance de Hyères. La conséquence est simple : on a autorisé des équipages aériens de la BSA de Hyères à utiliser un avion potentiellement dangereux qui en tout état de cause n'aurait jamais dû être habilité à voler pendant au total sept vols (dont des vols d'instruction) en configuration dégradée sans que les équipages n'aient eu à aucun moment connaissance de ces dysfonctionnements.

S'il faut convenir que cette anomalie a bien été constatée au final par le responsable des examens de navigabilité à B2, évitant ainsi de continuer à mettre en péril la vie des personnels aériens utilisant cet avion, il n'en demeure pas moins vrai que ce dysfonctionnement une analyse partielle des rapports techniques par ce service, lors de la décision initiale de reprise des vols.

Soucieux de la sécurité des personnels douaniers en général et de la sécurité des personnels aériens douaniers au cas particulier, SOLIDAires ne comprend pas pourquoi cette anomalie n'a pas été prise en compte à la hauteur de l'événement. Nous demandons que l'officier de sécurité des vols identifie, analyse et propose des améliorations afin d'éviter à l'avenir de compromettre la sécurité des équipages douaniers. Dans le même objectif et comme cela touche à la navigabilité de l'aéronef, nous demandons qu'un audit soit sollicité auprès de la DSAE, autorité technique de tutelle de la douane dans ce domaine.

Nous demandons également qu'un groupe de travail sur la problématique soulevée puisse être programmé avec les personnels aériens des BSA concernées, de la BCMA de Bordeaux ainsi que de B/2 afin de dégager collégialement un schéma d'organisation cohérent et efficient. Nous souhaitons notamment que soit précisément identifié le responsable en cas d'absence (congés par exemple) du responsable de l'organisme de gestion de maintenance de la navigabilité (OGMN).

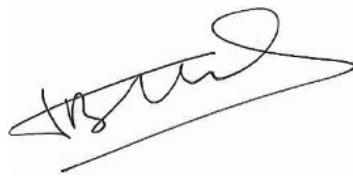
Cette anomalie constitue un événement aéronautique majeur et d'une gravité telle qu'elle aurait pu conduire à la perte d'un avion et de son équipage. Tout doit donc être mis en œuvre pour que les personnels aériens douaniers puissent continuer à exercer leur métier avec des procédures techniques simples et efficaces qui leur permettront de voler en toute confiance et en toute sécurité.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, de croire, Madame la sous-directrice, en l'assurance de notre considération distinguée.

Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Morvan BUREL